



# Mairie

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 13 mars 2023.

*L'an deux mil vingt-trois, le treize mars, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.*

*Date de convocation : 08/03/2023  
Absents excusés : Eddy Bordereau et Yves Bianchini  
Pouvoir d' Eddy Bordereau à Bruno Sicard  
Présents : 09  
Secrétaire de séance : Bruno Sicard*

### **1/ Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023**

*Monsieur le maire indique que deux informations ont été ajoutées lors de la rédaction de du compte rendu de la dernière séance.  
Elles concernant la réalisation de l'étude du P.L.U. de Fontaine-Chaâlis et l'autorisation de renouveler le droit de place pour la société Abbaye Taxi pour l'année 2023.*

*Le conseil municipal approuve le compte rendu relatif à la réunion du 23 janvier 2023.*

### **2/ Délibération pour des travaux électriques avec le syndicat d'énergie de l'Oise**

*Monsieur le maire explique que suite à la nouvelle délimitation cadastrale réorganisant en deux la parcelle D649 en D803 et D802 au 18 et 18 bis rue du Pont de Corne, les administrés propriétaires du D803 souhaitent obtenir l'électricité sur leur parcelle.*

*Le SE60 demande à ce que le conseil municipal délibère sur ce projet en autorisant uniquement les travaux.*

*Le coût total des travaux restera à la charge entière de l'administré.*

*Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à la majorité pour ces travaux avec trois abstentions de messieurs Carpentier, Longuet et Duchesne.*

### **3/ Bilan financier sur l'éclairage public et les bâtiments publics**

*Le secrétariat a dressé un premier bilan financier sur les 14 points de livraisons de la commune- en annexe de ce compte rendu.*

*Il manque le compteur de la cantine pour les années 2021 et 2022.*

*Malgré cela l'économie réalisée par la commune avec le passage en LED des 84 lampadaires et l'extinction de l'éclairage public la nuit le bilan montre une économie importante passant de 12 613.12 euros tous sites confondus en 2020 contre 6060.38 euros en 2022.*

*Ceci est parfaitement conforme à l'amortissement de l'investissement fait du passage filamentaire en LED sur chacun des 84 points lumineux.*

#### **4/ Situation sur la vidéoprotection**

Monsieur Eric Carpentier réalise une présentation sur le système de vidéoprotection actuel et le système futur qui est envisagé.

Système actuel, ce qu'il faut retenir :

-10 caméras fixes mises en place par la société rémoise S.C.E.E. (nouveau nom :CITEOS)

-2 types de caméras : caméra de contexte et caméra lecture de plaque

-Système d'exploitation Windows 7 et d'enregistrement Genetec OMNICAST 3.5

-Windows 7 ne se met plus à jour et l'ordinateur devra être changé et le coût de maintenance est élevé.

Le conseil municipal lors de dernières séances à exprimer le souhait d'implanter une nouvelle caméra au niveau du multisports.

Monsieur Carpentier a sollicité deux entreprises CITEOS et DACHE afin d'obtenir des devis pour cette nouvelle caméra PTZ mais aussi pour changer de fournisseur pour le contrat de maintenance.

Chacune des entreprises présente des offres différentes et le conseil municipal sera amené à finaliser rapidement ce choix.

#### **5/ Syndicat d'eau de Montlognon : statuts, travaux et informations diverses**

La Communauté de Communes du Pays de Valois (C.C.P.V.) a repris la compétence eau potable au 01<sup>er</sup> janvier 2023 pour les communes de Baron et de Versigny (dont Droizelles) qui sont dans le périmètre de cette intercommunalité.

Le syndicat d'eau de Montlognon (S.I.A.E.P.) qui regroupe ces communes ainsi que celles des villages de Borest, Fontaine Chaâlis et Montlognon est un syndicat supra-communautaire qui a toujours vocation à exister.

Compte tenu de ce transfert de compétence pour Baron et Versigny, les statuts du syndicat d'eau doivent être modifiés et votés par chaque commune membre.

Les communes doivent se prononcer sur le fait que la C.C.P.V. devient membre du syndicat d'eau de Montlognon avec deux représentants titulaires et un représentant délégué par commune.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du S.I.A.E.P. de Montlognon.

« Une nuit de secto » avec une coupure du réseau d'eau potable de minuit à 5h00 du matin aura lieu dans la nuit du 16 au 17 mars afin d'identifier les fuites d'eau entre Borest et Montlognon. Elles peuvent représenter environ 80% des nos pertes d'eau sur le réseau.

Les compteurs d'eau seront relevés entre le 3 et le 20 avril prochains.

#### **6/ Lotissement du Grand-Saint-Père : situation**

Une rencontre a eu lieu récemment avec le promoteur immobilier BDL, le Maire de Borest et Monsieur Bordereau, le Président du syndicat d'eau de Montlognon, le cabinet d'études EVIA pour ce projet.

Il a été indiqué que des fouilles archéologiques allaient débuter au second trimestre puis dans le prolongement la commercialisation des lots mis en vente sur plans.

Pour alimenter ce futur lotissement en eau potable, la canalisation d'eau passera de 60 à 100 de diamètre au niveau de la bouche à incendie rue du Four / rue de la Ferme.

Un hydrant sera mis en place avec une éventuelle réserve d'eau sur la zone à lotir si débit et pression ne sont pas suffisants. Ce contrôle sera fait par le S.D.I.S.

## **7/ Point travaux et subventions**

- L'élagage de nos 58 arbres à différents endroits du village est terminé.
- Concernant le multisports l'engazonnement a été réalisé par les employés municipaux. Le nouveau filet a été reçu et sera installé prochainement.
- Le court de tennis a subi un ponçage sur toute sa surface et sera indisponible une dizaine de jours. Lorsque le temps sera plus clément les tracés seront refaits ainsi que la peinture.
- Pour la rénovation de la toiture de l'église partie sud, en plus du conseil départemental et du conseil régional, nous avons sollicité la D.R.A.C. qui n'a pu subventionner qu'à hauteur de 20% uniquement. La perte est estimée à 5000 euros.
- La demande de subvention pour le nouvel ordinateur pour le secrétariat est en cours d'instruction au conseil départemental.
- A la cantine, une fenêtre et les six velux ont été changés et le radiateur du bureau a été réparé.
- Côté école tout les systèmes des toilettes enfants ont été changés ainsi que l'évacuation vers les fosses septiques.

## **8/ Cantine scolaire : appels de fonds de l'A.P.E.M. avant le vote du budget et subvention plan de soutien aux cantines scolaires et travaux**

Madame de Warren-Desbois, Présidente de l'association A.P.E.M. en charge de la cantine a sollicité les communes de Borest, Fontaine Chaâlis, Montlognon et Mont L'Evêque afin d'obtenir une première participation des communes à hauteur de 3405 euros pour Borest. A l'unanimité les conseillers municipaux sont favorables à ce versement.

Monsieur Longuet remercie les membres bénévoles du bureau pour leur implication au sein de cette association. Celle-ci rencontre de nombreuses difficultés face à une hausse des coûts des salaires suite à la revalorisation du smic, des départs fréquents du personnel à qui la structure ne peut offrir que des temps partiels. Elle doit faire face également à la hausse du prix des repas livrés par son prestataire ou encore des coûts d'achats de matières premières.

La cantine borestoise restaure les enfants en trois temps commençant par les petits et moyens puis les CP/CE1 et enfin les plus grands. Au périscolaire une cinquantaine d'enfants sont accueillis, moins que l'année dernière.

Il est rappelé que coût du repas est de 3.20 euros auquel il faut ajouter les heures de garde, les parents, selon leurs revenus payent entre 5 et 8 euros. Certains aimeraient que les communes prennent à leur charge une participation communale du repas des enfants. Le Maire leur rappelle que ceci n'est pas à l'ordre du jour et que ce sujet ne peut être supporté par les finances publiques.

Une subvention peut être allouée aux cantines rurales, nous établirons un dossier de demande de subvention.

## **9/ Le C.C.A.S. en 2023**

Le C.C.A.S. existe grâce à un don financier de Melle Elisabeth Roussel au profit de la commune réalisé en 1971. Auparavant les placements financiers en l'occurrence les intérêts rapportaient de l'argent et permettaient de faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et les dépenses doivent être réduites si le C.C.A.S. veut continuer à perdurer.

Un sondage a été réalisé auprès des bénéficiaires du C.C.A.S. pour apprécier quelles activités doivent être maintenues. 76 % des concernés ont participé. Seuls les dons de fin d'année et colis de Noël subsisteront.

## **10/ Ecole : compte-rendu du conseil d'école et délibération pour la subvention A.T.S.E.M.**

*Le conseil d'école a eu lieu le vendredi 10 mars dernier.*

*Madame Kaluzny, directrice de l'école de Borest a remercié la commune pour les travaux réalisés.*

*La fête des écoles sera le 3 juin à Borest avec pour thème « les arts ». Une réunion pour la préparation de la fête des écoles aura lieu le 23 mars à 20 heures pour les parents souhaitant aider pour cette nouvelle édition.*

*La principale du collège Albéric Magnard était présente pour présenter cet établissement. Les CM2 du R.P.I. ont pu le visiter en début d'année et des portes-ouvertes auront également lieu au mois de juin.*

*Le dons de livres habituels offerts par les maires aux élèves se fera non pas à la fête des écoles mais à la fin du mois de juin.*

## **11/ Prochaines festivités 2023**

*-19 mars : nettoyage de la forêt en partenariat avec les villages de Fontaine Chaâlis et Montlognon. Rdv à 10 heures devant la mairie de Borest.*

*-21 mars : inauguration de l'exposition photos en forêt.*

*Le comité des fêtes se réunira tout début avril afin d'organiser les festivités suivantes :*

*-Lundi de pâques – 10 avril matin : projection d'un film de pâques et récompenses en chocolats pour les enfants.*

*-Loto : point sur l'organisation et les lots. Monsieur Fleury indique que la procédure est assez simple pour réaliser un loto car c'est l'association du comité des fêtes qui en fait la demande auprès de la mairie, qu'il n'y aura que très peu de bénéficiaires et que ce n'est pas considéré comme un jeu d'argent et qu'enfin le prix d'un ticket ne sera pas supérieur à 20 euros.*

*-Pour la fête des écoles le comité des fêtes de Borest offrira l'eau et l'apéritif.*

*-Pour la fête du village la carbonade flamande sera à l'honneur et le thème retenu est « le sport ».*

## **12/ Informations et Questions diverses**

*-Le secrétariat est demandeur d'articles pour la gazette.*

*-Un nettoyage des berges de la nonette a été réalisé par le syndicat d'eau de la Nonette et les riverains en sont contents.*

*-Exaspération de certains riverains face aux crottes de chiens dans leurs plates-bandes. Merci de vous munir de sacs à déjections canines offerts par la collectivité (en libre-service Place du Tisard – au niveau du Tennis – Place de la Liberté).*

*-La prise de la compétence assainissement au niveau de la C.C.S.S.O. se fera normalement en 2026. Une des compétences de l'intercommunalité pourrait également être le nettoyage en cas de dépôts sauvages sur l'une des communes membres.*

*La séance est levée à 23 heures 07 .*

*La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée au 11 avril 2023 à 20 heures.*